

Recherches sociographiques



Léon DION, *Le Bill 60 et la société québécoise*

Gérald Fortin

Volume 8, numéro 2, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055359ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055359ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fortin, G. (1967). Compte rendu de [Léon DION, *Le Bill 60 et la société québécoise*]. *Recherches sociographiques*, 8(2), 230–232.

<https://doi.org/10.7202/055359ar>

très loin au delà du champ de la description raisonnée. Quelques textes de la première partie, « Recherche d'une voix », « Les deux littératures canadiennes », « Écrivains et écrivains », ont une portée plus générale, mais manifestent une égale prudence — dont on doit dire qu'elle est une qualité assez rare dans les écrits sur la littérature canadienne-française. J'attache une particulière importance à la brève étude de Falardeau sur « La génération de *La Relève* », car il y aborde un domaine à peu près inexploré, celui de notre histoire intellectuelle. Elle ne me satisfait pas entièrement. À mon gré *La Relève* a opéré dans la vie des idées une révolution plus radicale que l'auteur ne le laisse entendre ; il n'est pas sans intérêt de constater, par exemple, que le vocabulaire de la critique, de la littérature, y est entièrement renouvelé. Mais Jean-Charles Falardeau, par cette étude, ouvre une avenue que les chercheurs — et lui-même, pourquoi pas ? — devront explorer, si l'on veut savoir d'où nous venons, ce qui nous est arrivé. Tel est d'ailleurs l'un des principaux mérites de son ouvrage : il contient de nombreuses suggestions, implicites ou explicites, de recherche.

Gilles MARCOTTE

*Département d'études françaises,
Université de Montréal.*

Léon DION, *Le Bill 60 et la société québécoise*, Montréal, Éditions HMH, 1967, 197 p. (Collection *Aujourd'hui*.)

L'éducation, le bien-être et les loisirs ont été, depuis longtemps, la chasse gardée d'un certain cléricisme canadien-français. Désireuse d'exclure l'action de l'État dans ces domaines, l'Église du Québec a souvent accepté des compromis douteux avec d'autres adversaires de l'État, en particulier avec le libéralisme économique. Tout effort pour donner à l'État plus de responsabilités dans ces domaines rencontre donc une opposition presque farouche, non pas peut-être de l'Église officielle, mais, tout au moins, de l'Église quotidienne.

Un exemple privilégié de cette résistance fut le débat autour du Bill 60 qui voulait créer un ministère de l'Éducation en supprimant le Département de l'instruction publique.

De ce débat, Léon Dion nous donne une analyse minutieuse dans son livre sur *Le Bill 60 et la société québécoise*. L'intention de l'auteur est d'étudier ce phénomène dans la tradition des analyses de prises de décisions. Pour autant, il est très conscient des limites de sa recherche, et surtout de l'impossibilité de généraliser à partir de ce cas. D'autres cas auraient donné d'autres sons de cloche ; ils auraient alors permis une autre perception de la société. Par ailleurs, une accumulation d'analyses détaillées de cas permettra une connaissance de la société à condition que ces cas soient classifiés selon une typologie.

L'auteur considère comme très révélateur de la société québécoise et de ses idéologies le fait que, parmi tous les sujets possibles de discussion autour du Bill 60, le public ait choisi comme thème de l'enjeu le rôle de l'État dans l'éducation chrétienne. Instigateur du débat, le gouvernement l'a vu s'orienter dans une direction qui l'a pris par surprise. Le public, ou un certain public que l'auteur n'identifie pas assez, a pris l'initiative du combat, alors qu'un autre public, celui des affaires, est resté en marge.

En analysant les idéologies en présence, l'auteur constate que « les nombreux adversaires du Bill qui se sont opposés à l'accroissement du rôle de l'État en éducation se bornèrent à reprendre les arguments classiques du vieux libéralisme conservateur ». Par ailleurs, très peu de participants au débat ont soutenu le rôle de l'État.

Au sujet des garanties pour une éducation chrétienne, le débat a été plus serré et les thèmes plus nombreux : confessionnalité, respect des traditions, relations Église-État, liberté de conscience, droit des groupements minoritaires, droit des parents, furent autant

de points précis d'accrochage. D'un côté, résume l'auteur, on défendait le *statu quo*, de l'autre, on cherchait à justifier le Bill « au nom des exigences de l'évolution ».

Dans cette opposition entre deux idéologies, qui furent les adversaires réels? Pour Léon Dion, deux groupes s'affrontèrent réellement : le gouvernement et l'Assemblée des évêques (l'Église officielle), alors que les associations libres ont été relativement « inefficaces » et marginales. Cette interprétation résulte de l'analyse non pas des interventions, mais du degré d'influence sur la décision. « L'Assemblée des évêques mise à part, le degré de pression sur le gouvernement résultant de l'action des associations a été très faible. »

Faut-il conclure que les deux seules forces en présence furent l'Église et l'État comme semble l'indiquer l'auteur? La chronologie des faits, tels que rapportés par Dion lui-même, nous ferait penser à une collusion des pouvoirs plutôt qu'à un affrontement de ces mêmes pouvoirs. On a l'impression que le débat public n'a eu lieu que pour « sauver la face », les décisions étant prises en coulisses.

L'auteur conclut sur la difficulté des associations libres à exercer une action de contrôle sur l'État et sur la nécessité de repenser la « doctrine des corps intermédiaires », ces conclusions s'appuyant sur le manque d'influence de ces associations dans un simulacre de conflit qui équivalait à une collusion des pouvoirs. Dion aurait sans doute pu arriver aux mêmes conclusions en étudiant un cas mettant en présence l'État et les entreprises forestières. La seule différence aurait été un débat beaucoup moins spectaculaire, moins suivi par les journalistes.

L'auteur reprend aussi en conclusion sa thèse de la division entre conservatisme et progressisme. Cette thèse, par ailleurs, cadre mal avec son analyse des pouvoirs (influences) en cause. Le gouvernement est-il progressif? L'Église conservatrice? Ne s'agit-il pas plutôt de deux grandes définitions de notre société sur lesquelles s'appuient tour à tour, gouvernement, Assemblée des évêques, monopoles économiques? Mais alors qui sont les promoteurs de ces grandes définitions? Quels intérêts personnels et collectifs sont en présence en dehors des pouvoirs officiels et formels (et donc vides de significations idéologiques)? Les idéologies comme les utopies s'appuient sur des intérêts et sur une recherche du pouvoir.

Il nous semble que ce genre de question pourrait permettre une nouvelle analyse du rôle des associations dites libres. Peut-être ne sont-elles que des marionnettes dans les mains des pouvoirs réels. L'Assemblée des évêques aurait-elle pu avoir autant d'influence si elle n'avait pu amener de nombreuses associations libres à se prononcer selon ses vues et même de façon plus radicale qu'elle ne l'aurait fait elle-même? Devant l'outrance des positions de ses satellites, elle pouvait faire des compromis très avantageux. De même, parce que le ministre n'a pas pu — ou n'a pas voulu — mobiliser assez d'interventions favorables, il était en position de faiblesse et a dû céder. Ce sont là des hypothèses, mais elles méritent d'être analysées soigneusement. Les stratégies de négociations impliquent souvent le sacrifice des pions.

Au contraire, ou peut-être en même temps, les associations ne sont-elles pas les véhicules idéologiques de ceux (individuels ou collectifs) qui cherchent à garder ou à prendre le leadership de notre société? Ces associations et leurs leaders idéologiques pourraient alors facilement être manipulés par ceux qui individuellement recherchent le pouvoir pur (vote, prestige, etc.), et qui, pour autant, jaugeraient l'opinion publique en fonction de ses réactions aux énoncés idéologiques. Mais peu importe l'utilisation, l'analyse des positions idéologiques des associations et surtout des définisseurs réels d'idéologies serait éminemment éclairante pour comprendre les forces réelles qui sont en jeu dans notre société. Encore là, il s'agit d'hypothèses qui mériteraient examen.

Nous sommes redevables à Léon Dion d'un travail bien fait : autopsie savante d'un cas. Que certaines hypothèses restent à vérifier, que certaines voies de recherche restent

ouvertes, cela indique nettement la valeur de l'analyse proposée. Car ces hypothèses sont déjà contenues dans l'ouvrage.

En guise de conclusion, nous aimerions livrer une réflexion qui nous vient de la comparaison entre le cas du Bill 60 et celui de la Loi des terres et forêts. Comme groupe ou société — et l'auteur en choisissant le Bill 60 est peut-être typique — nous nous passionnons pour des débats philosophico-religieux qui n'auront qu'une importance minime pour l'avenir du Québec, alors que les débats qui influencent réellement et concrètement notre développement nous laissent presque froids. Si le Québec a un avenir, c'est peut-être malgré nous !

Gérald FORTIN

*Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.*

L'éducation dans un Québec en évolution, publication de la Faculté des sciences de l'éducation, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 245 p.

Voici un recueil de 11 essais sur divers aspects de l'éducation qui constituent des questions dont on parle abondamment dans notre milieu depuis quelques années. Les collaborateurs, selon leur compétence, traitent de la relation école-société, de la pédagogie et des connaissances qu'elle postule, du maître, de l'aménagement fonctionnel de l'école tant du point de vue académique que du point de vue physique pour qu'elle réponde à la diversité des aptitudes et des motivations des enfants et des adolescents qu'elle reçoit.

La simple consultation de la table des matières laisse plutôt l'impression que ce recueil présente une série de textes juxtaposés. Mais, après une lecture attentive, on découvre qu'une idée dominante relie l'ensemble. Il s'agit de l'enfant, de l'homme défini comme un « être en devenir d'être ». C'est ainsi que l'article *Pleins feux sur l'enfant* permet à Henri Ouellet d'exposer avec clarté et simplicité les concepts de croissance et de développement chez l'enfant, en s'appuyant sur les travaux d'Arnold Gesell, Henri Wallon et Jean Piaget, et d'en préciser l'utilité dans la démarche du pédagogue dont la fonction « implique à la fois une évaluation du potentiel humain qu'il cherche à mettre en valeur en un pronostic de réussite pour le futur ».

Viennent ensuite les deux études de Gérald Noelting *Genèse et structure, une approche expérimentale* et *Recherche génétique et renouveau pédagogique*. Il s'agit de deux comptes rendus de recherches faites en milieu scolaire. La première recherche porte essentiellement sur l'analyse des résultats obtenus par l'application d'une méthode d'interrogation collective, pour étudier les notions, en posant au point de départ « qu'il y a des relations étroites entre la formulation de la pensée par l'enfant au moyen de mots et le cheminement de cette pensée ». La seconde étude rend compte de recherches qui « montrent les possibilités d'une didactique basée sur l'observation des processus d'apprentissage dans un contexte expérimental. Il s'en dégage la conception d'une dialectique opératoire qui se différencie des méthodes actives parce qu'elle leur ajoute la notion de « structure d'ensemble ». Activité au niveau de l'enfant qui découvre, structure d'ensemble au niveau du maître qui guide, voici précisés les deux pôles d'une relation didactique complète ».

Si Noelting réussit à nous faire voir l'apport de la psychologie génétique à une pédagogie renouvelée et se renouvelant, Armand Maranda, se référant à la psychologie différentielle, présente l'école polyvalente et les sens des options avec une clarté remarquable. « La philosophie la plus orthodoxe de l'éducation, précise-t-il, enseigne que l'étudiant est et doit rester l'agent principal de sa propre formation ; il doit apprendre progressivement à prendre lui-même ses responsabilités. Encore faut-il que cet apprentissage, comme les